



# Aide-vétérinaire

Ces normes approuvées par le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité mènent à l'obtention d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Aide-vétérinaire (code MFCU 41603) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

# Avertissement

Les normes des programmes offerts en français sont créées avec la participation des collèges et intervenants francophones de l'Ontario. Comme ce programme n'était pas offert dans les collèges francophones au moment de la publication, le processus n'a pas été suivi. C'est pourquoi la traduction du titre du programme et certains termes techniques pourraient ne pas refléter l'usage actuel.

Si un collège francophone compte offrir ce programme à l'avenir, le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité élaborera une norme du programme en français avec la participation des collèges francophones et d'autres intervenants clés tels que les employeurs, les associations professionnelles et les diplômés, de façon à s'assurer que la norme tient compte de la terminologie utilisée par le secteur et des caractéristiques particulières de la communauté franco-ontarienne.

# Remerciements

Le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation;
- des coordonnateurs et chefs du programme Aide-vétérinaire pour leur contribution à ce projet ainsi que la personne chargée du projet de l'élaboration des normes soit Carmen Ferguson.

# Table des matières

Introduction	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
Les normes	1
Les normes de programme	2
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme	2
La mise à jour des normes	3
La spécificité francophone	3
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Préambule	4
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
Aide-vétérinaire (Certificat d'études collégiales de l'Ontario)	6
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	7
Glossaire	16
Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	19
Contexte	19
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	19
Application et mise en œuvre	20
La formation générale	23
Exigences	23
But	23
Thèmes	24

# Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Aide-vétérinaire offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 41603) et menant à l'obtention d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario.

## L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'Unité des normes relatives aux programmes du Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

## Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la [formation professionnelle](#);
- les résultats d'apprentissage [relatifs à l'employabilité](#);
- les exigences de la [formation générale](#).

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le

collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

## Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée, mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

## Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant.e doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenant.e.s doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

## L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine :

employeur.euse.s, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenant.e.s, personnel scolaire et cadre, représentant.e.s de divers établissements. Selon ces divers intervenant.e.s, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

## La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiant.e.s et du marché du travail de la province de l'Ontario, le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme « Aide-vétérinaire ». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

## La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

# Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario du programme « Aide-vétérinaire » doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les neuf (9) résultats d'apprentissage de la formation professionnelle sous-mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

## Préambule

Le programme de Aide-vétérinaire intègre les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer en toute sécurité, avec compétence et efficacité, le métier d'assistant vétérinaire.

Les aide-vétérinaire jouent un rôle crucial en aidant les vétérinaires et les techniciens vétérinaires à soigner et à traiter les animaux. Les diplômés peuvent travailler dans divers milieux, notamment les cliniques et hôpitaux vétérinaires privés, les salons de toilettage, les refuges pour animaux et les organismes de sauvetage, les laboratoires de recherche, les zoos et les parcs animaliers, les pensions pour animaux et les services vétérinaires mobiles. Chaque milieu offre des expériences et des occasions uniques de travailler avec différents types d'animaux, des animaux de compagnie aux espèces exotiques, et de contribuer à la santé animale à divers titres.

Les aide-vétérinaire font preuve d'une grande attention aux détails, possèdent des compétences de communication claires et efficaces, maîtrisent des techniques à faible risque et sont capables d'effectuer des tâches physiquement exigeantes. Ils ont un amour sincère pour les animaux et la capacité de les traiter avec soin et empathie.

Les diplômés auront acquis une expérience d'apprentissage complète qui peut inclure des travaux pratiques en laboratoire et un stage dans un établissement de soins pour animaux ou d'autres environnements tels que des salons de toilettage, des pensions pour animaux et des animaleries. Cette expérience pratique leur permet d'appliquer et de renforcer les connaissances et les habiletés acquises dans le cadre du programme et de travailler en fin de compte à l'objectif de santé et de bien-être des patients.

Les aide-vétérinaire accomplissent un large éventail de tâches, notamment les soins de base et les soins infirmiers aux patients, l'assistance médicale, le prélèvement et la manipulation d'échantillons, la communication avec les clients, les tâches administratives et l'entretien des installations. Ils possèdent des connaissances approfondies en anatomie et physiologie, pharmacologie, soins infirmiers, comportement et manipulation, directives nutritionnelles, procédures de laboratoire, santé et sécurité et logiciels vétérinaires.

La pratique exige des compétences qui garantissent que, en tant qu'aide-vétérinaire, les diplômés fournissent des soins et un soutien de qualité dans un environnement vétérinaire. Les aide-vétérinaires sont des professionnels vifs d'esprit et astucieux, capables de gérer des situations imprévues ou des urgences. Ils font également preuve d'une capacité à travailler en collaboration avec les vétérinaires, les techniciens, les clients et les autres membres du personnel.

Étant donné que le domaine de la médecine vétérinaire est en constante évolution et que de nouvelles tendances apparaissent, les diplômés doivent avoir élaboré des plans pour améliorer leurs compétences, se tenir au courant des dernières avancées dans le secteur des soins aux animaux et donner la priorité à leur santé et à leur bien-être personnel.

Enfin, les diplômés du programme d'aide-vétérinaire ont démontré leur capacité à exercer leur profession de manière sûre et éthique, et à se conformer à la législation, aux **normes** et aux meilleures **pratiques** en vigueur.

Note :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires [ONTransfert](#) et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

# Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

## Aide-vétérinaire (Certificat d'études collégiales de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :

1. effectuer des tâches quotidiennes dans un bureau, un hôpital ou un établissement de soins aux animaux en suivant les **protocoles** et procédures établis afin de garantir un service de haute qualité et le respect des **normes**.
2. communiquer avec les clients et les membres de l'équipe vétérinaire **intraprofessionnelle** dans des situations courantes et complexes afin de promouvoir des soins collaboratifs centrés sur le patient.
3. participer aux soins de base et aux soins infirmiers pour diverses espèces animales afin de favoriser leur santé, leur confort et leur bien-être.
4. participer à l'évaluation des patients afin d'identifier les problèmes de santé et communiquer les résultats au personnel vétérinaire pour une planification efficace du **traitement**.
5. aider, sous supervision, à la manipulation et à la préparation des produits pharmaceutiques distribués, conformément aux normes **réglementaires** et aux **protocoles**.
6. 6. Aider à la collecte, à la manipulation et au traitement d'échantillons biologiques afin de faciliter le diagnostic et le **traitement** précis des problèmes de santé animale.
7. aider à l'imagerie diagnostique des patients conformément aux normes de santé et de **sécurité** afin d'obtenir des résultats précis.
8. préparer la salle d'opération et la salle dentaire et aider aux procédures **périopératoires** afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'animal.
9. élaborer et appliquer des stratégies visant à améliorer les performances professionnelles et à respecter les **normes** en vigueur dans le secteur vétérinaire et des soins aux animaux.

[Voir le glossaire](#)

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

## Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à effectuer les tâches quotidiennes dans un bureau, un hôpital ou un établissement de soins pour animaux en suivant les **protocoles** et procédures établis afin de garantir un service de haute qualité et le respect des **normes**.

### Éléments de performance

- a. prendre les rendez-vous en temps opportun.
- b. communiquer avec les clients et les autres professionnels vétérinaires par téléphone, par voie électronique ou en personne, de manière claire, concise et professionnelle.
- c. toujours respecter la confidentialité des patients et des clients.
- d. documenter, mettre à jour et conserver les dossiers des clients/patients, les radiographies, les rapports de laboratoire et autres documents requis, conformément aux directives réglementaires et aux procédures du cabinet vétérinaire.
- e. utiliser des logiciels de productivité et de pratique vétérinaire pour assurer une gestion efficace et sécurisée des procédures du cabinet et de la communication avec les clients.
- f. gérer les stocks conformément aux protocoles **établis**.
- g. utiliser les protocoles d'élimination **appropriés** pour les matières dangereuses.
- h. respecter les protocoles d'hygiène **appropriés** pour un établissement vétérinaire, y compris les zones réservées aux patients et aux laboratoires.
- i. respecter les limites légales et le champ d'activités applicables aux membres de l'équipe de soins vétérinaires.
- j. s'engager à toujours fournir des soins de haute qualité aux patients.

[Voir le glossaire](#)

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à communiquer avec les clients et les membres de l'équipe vétérinaire **intraprofessionnelle** dans des situations courantes et complexes afin de promouvoir des soins collaboratifs centrés sur le patient.

#### Éléments de performance

- a. communiquer de manière claire, concise et professionnelle, que ce soit à l'oral, à l'écrit ou par voie électronique.
- b. utiliser la terminologie et les abréviations médicales vétérinaires correctes.
- c. soutenir l'éducation des clients (par exemple, santé générale, nutrition, protocoles de **vaccination**, etc.) sous la direction de l'équipe vétérinaire.
- d. préparer des communications pour promouvoir les services et informer les clients (p. ex. annonces, documents à distribuer, publications sur les réseaux sociaux).
- e. communiquer les informations pertinentes aux clients, aux membres appropriés de l'équipe **intraprofessionnelle** et aux partenaires externes afin de favoriser la prise de décisions éclairées et la continuité des soins.
- f. partager les informations pertinentes avec les clients et les membres appropriés de l'équipe de soins de santé interprofessionnelle.
- g. répondre rapidement aux préoccupations des clients afin de favoriser le consentement éclairé et de renforcer la confiance et l'assurance que les soins et le bien-être de l'animal sont une priorité.
- h. appliquer des stratégies de gestion des conflits et de **désescalade** pour gérer les situations délicates ou difficiles.
- i. comprendre la légalité de la relation vétérinaire client-patient et du consentement éclairé.
- j. faire preuve de professionnalisme auprès des clients, des collègues et de tous les autres membres de l'équipe vétérinaire.

[Voir le glossaire](#)

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à aider à prodiguer des soins de base et des soins infirmiers à diverses espèces animales afin de contribuer à leur santé, leur confort et leur bien-être.

#### Éléments de performance

- a. préparer l'animal pour le toilettage et appliquer les techniques de base de manière thérapeutique et sécuritaire.
- b. démontrer une compréhension de l'identification permanente, de son utilisation et des techniques associées.
- c. mettre en œuvre des procédures d'hygiène pour les zones d'attente et d'hébergement des animaux afin de garantir des conditions environnementales optimales.
- d. répondre aux besoins nutritionnels des patients pour leur santé générale.
- e. fournir au client des informations actualisées concernant la santé générale et les besoins nutritionnels (par exemple, régimes alimentaires adaptés à chaque étape de la vie, différences nutritionnelles spécifiques à chaque espèce).
- f. aider à établir et à atteindre des normes **appropriées** pour répondre aux besoins en matière d'hébergement des animaux pris en charge.
- g. identifier les besoins fondamentaux en matière de santé, d'hébergement et d'entretien pour les soins et la gestion des espèces exotiques, sauvages et d'élevage.
- h. comprendre les pathologies courantes telles que la toux du chenil, les infections des voies respiratoires supérieures chez les félins (IVRS), la dermatite allergique aux puces (DAP), les parasites externes courants, etc.
- i. aider à la mise en œuvre des procédures cliniques de base.
- j. reconnaître les signes cliniques de toxicité et réagir de manière appropriée.
- k. administrer des médicaments topiques selon les instructions d'un vétérinaire.
- l. appliquer des médicaments pour les oreilles et les yeux selon les instructions d'un vétérinaire.
- m. appliquer les protocoles **établis** et aider dans les urgences médicales vétérinaires, selon les instructions d'un vétérinaire.
- n. appliquer des techniques de contention et de transport à faible **stress** pour diverses espèces.
- o. identifier les signes cliniques des maladies courantes et zoonotiques.
- p. reconnaître les signes de stress et de douleur, et en informer le technicien vétérinaire ou le vétérinaire.
- q. reconnaître les comportements normaux et anormaux et aider à la gestion.
- r. mettre en œuvre des activités d'enrichissement qui favorisent le bien-être des animaux.

- s. utiliser et entretenir l'équipement médical vétérinaire standard conformément aux réglementations en matière de santé et de sécurité et aux normes de la profession **vétérinaire**.
- t. appliquer les réglementations fédérales, provinciales et locales en matière de bien-être animal.

[Voir le glossaire](#)

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à aider à évaluer le patient afin d'identifier les problèmes de santé et communiquer les résultats au personnel vétérinaire afin de planifier un traitement efficace.

#### Éléments de performance

- a. appliquer des techniques appropriées de manipulation et de contention à faible stress pour diverses espèces animales.
- b. réduire au minimum le stress et assurer la sécurité des animaux et de l'équipe vétérinaire.
- c. obtenir des antécédents précis et complets sur le patient.
- d. aider à réaliser les examens de base et recueillir les données objectives (y compris les signes vitaux) et subjectives sur le patient.
- e. aider à évaluer le comportement et le bien-être du patient.
- f. aider à évaluer l'état nutritionnel de l'animal.
- g. vérifier les voies respiratoires, la respiration et l'état de conscience.

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à assister, sous supervision, à la manipulation et à la préparation des produits pharmaceutiques distribués, conformément aux normes **réglementaires** et aux protocoles.

#### Éléments de performance

- a. suivre les ordonnances pharmaceutiques du vétérinaire.
- b. mélanger les solutions avec précision.
- c. éliminer les déchets dangereux conformément aux normes de l'industrie.
- d. administrer les médicaments oraux et topiques à faible réactivité (antibiotiques, antiparasitaires) prescrits et délégués par un vétérinaire.
- e. observer et surveiller les réponses **thérapeutiques** du patient aux médicaments et signaler tout effet indésirable au vétérinaire.
- f. décrire l'administration sûre et efficace des vaccins.
- g. classer les médicaments.
- h. se conformer à toutes les directives réglementaires **fédérales** relatives à l'achat, au stockage, à l'administration, au retrait, à la distribution, à l'élimination et au contrôle des stocks de médicaments (par exemple, produits biologiques et agents thérapeutiques, pesticides et déchets dangereux).
- i. se conformer à la réglementation sur les substances contrôlées.

[Voir le glossaire](#)

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à aider à la collecte, à la manipulation et au traitement des échantillons biologiques afin de faciliter le diagnostic et le **traitement** précis des problèmes de santé animale.

#### Éléments de performance

- a. préparer le matériel nécessaire (bandages, alcool, outils).
- b. préparer le patient pour les procédures et utiliser les moyens de contention en toute sécurité, si nécessaire.
- c. préparer le matériel nécessaire au prélèvement et au traitement des échantillons qui seront effectués par le technicien vétérinaire ou le vétérinaire.
- d. identifier les parasites externes (puces, tiques, etc.).
- e. effectuer des tests de charge parasitaire avec l'aide d'un technicien vétérinaire ou d'un vétérinaire.
- f. préparer et prélever des échantillons fécaux non stériles.
- g. prélever et effectuer des analyses de base de l'urine (lecture de la bandelette, densité, concentration).
- h. recevoir, collecter, étiqueter, enregistrer et joindre les résultats.
- i. respecter toutes les directives **réglementaires** afin de garantir que toutes les exigences sont satisfaites (par exemple, en matière de santé et de sécurité).

[Voir le glossaire](#)

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à aider à l'imagerie diagnostique des patients dans le respect des normes de santé et de **sécurité** afin d'obtenir des résultats précis.

#### Éléments de performance

- a. suivre les mesures de sécurité recommandées en matière de rayonnement.
- b. aider à immobiliser les patients à l'aide de divers moyens et positionnements (radiographie mains libres).
- c. aider à la réalisation de radiographies standard, d'échographies, de tomodensitométries, d'IRM et de radiographies dentaires.
- d. aider au traitement des images.
- e. participer à la création de registres.
- f. entretenir le matériel d'imagerie diagnostique.

[Voir le glossaire](#)

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à préparer la salle d'opération et la salle dentaire et aider aux procédures **périopératoires** afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'animal.

#### Éléments de performance

- a. préparer les instruments, l'équipement, les fournitures et l'environnement.
- b. stériliser les instruments et les fournitures conformément aux normes de **l'industrie**.
- c. préparer et maintenir l'asepsie de l'équipement et des espaces de travail.
- d. assister le technicien vétérinaire dans la préparation du patient pour la chirurgie (TPR préopératoire de base, lavage chirurgical).
- e. effectuer les soins postopératoires (par exemple, réchauffement, gestion du bruit, rétablissement).
- f. aider à la réanimation d'urgence, à la RCP, aux compressions thoraciques et aux premiers secours selon les instructions du vétérinaire ou du technicien vétérinaire.
- g. documenter et tenir à jour les dossiers.
- h. protéger la confidentialité des informations relatives aux clients et aux patients.
- i. effectuer le nettoyage postopératoire (équipement, instruments, salle, élimination des déchets médicaux dangereux, etc.).
- j. consigner les résultats dans les dossiers dentaires.
- k. entretenir l'équipement chirurgical et dentaire de base.

[Voir le glossaire](#)

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à élaborer et appliquer des stratégies visant à améliorer les performances professionnelles et à respecter les normes du **secteur** dans les environnements vétérinaires et de soins aux animaux.

#### Éléments de performance

- a. participer à des activités d'apprentissage tout au long de la vie afin de garantir l'actualité et la crédibilité dans le secteur des soins aux animaux.
- b. participer à des pratiques fondées sur des preuves.
- c. recourir à l'auto-évaluation critique pour identifier les besoins actuels.
- d. mettre en pratique, de manière compétente et responsable, des habiletés en matière de résolution de problèmes, de prise de décision et d'autogestion qui amélioreront l'environnement de travail de tous les membres de l'équipe de soins vétérinaires.
- e. rechercher et utiliser les commentaires pour améliorer la performance, par exemple les évaluations de performance et par les pairs.
- f. s'engager auprès des associations professionnelles pertinentes.
- g. reconnaître l'impact de la législation sur le rôle et le champ d'activités de l'aide-vétérinaire.
- h. se tenir au courant de la jurisprudence vétérinaire et de son impact sur son champ d'activités.
- i. développer et entretenir des relations de travail positives avec les clients, les collègues, les superviseurs et les partenaires communautaires.
- j. mettre en œuvre des stratégies qui favorisent le bien-être physique et mental.

[Voir le glossaire](#)

# Glossaire

**Lignes directrices** : désignent des recommandations systématiques conçues pour aider les professionnels de la santé et les clients à prendre des décisions éclairées concernant des soins appropriés dans des circonstances spécifiques. Ces recommandations sont généralement basées sur les meilleures preuves scientifiques disponibles, ainsi que sur le consensus des experts

## Caractéristiques clés des lignes directrices

- Fondées sur les données probantes : tirées de la recherche clinique, les études de cas et les opinions des experts
- Normalisées : favorisent l'uniformité des soins d'une pratique à l'autre
- Adaptables : peuvent être développées en fonction des besoins individuels du patient ou des milieux pratiques
- Éducatives : aide les professionnels en soins vétérinaires à demeurer à l'affût des meilleures pratiques

**Normes** : désigne une référence, une règle ou un ensemble de règles établies pour encadrer les pratiques professionnelles. Elles sont généralement acceptées au sein d'un secteur particulier.

On compte deux types de normes que les membres de l'équipe vétérinaire rencontrent dans leur pratique:

1. Norme de pratique (p. ex., politiques publiées, documentation évaluée par les pairs, lignes directrices cliniques, et attentes généralement attendues des pairs)
2. Norme de soins (p. ex., attentes relatives à la relation entre l'équipe vétérinaire et client/patient, le consentement éclairé, tenue des dossiers médicaux, distribution de produits pharmaceutiques, télé médecine)

**Procédure** : plan d'action ou séries d'étapes pris afin de diagnostiquer, traiter ou prévenir la maladie ou les blessures chez l'animal. Ces actions peuvent varier de tests diagnostiques simples à des interventions chirurgicales complexes. Les procédures sont typiquement guidées par les protocoles et peuvent comprendre multiples techniques.

**Protocole** : une série de consignes écrites et détaillées qui précisent les étapes spécifiques à suivre pour une situation particulière telle un traitement, une procédure ou un plan de gestion. Les protocoles assurent l'uniformité, l'efficacité, la sécurité et la qualité des soins en fournissant une approche standardisée pour l'équipe vétérinaire.

**Soins périopératoires**: désignent l'ensemble des soins prodigués avant, pendant et après une intervention chirurgicale. Ces soins englobent trois phases principales :

préopératoire (préparation du patient), intraopératoire (soins fournis pendant la chirurgie) et postopératoire (rétablissement, y compris la gestion de la douleur, la surveillance en cas de complications et la réhabilitation).

**Technique** : se réfère à une méthode ou à une compétence utilisée pour effectuer une partie d'une procédure. Il s'agit du comment (p. ex., **méthode** de contention) une action est effectuée plutôt que du quoi (contention).

**Technique de désescalade** : une approche ou un ensemble de stratégies employées pour calmer une situation conflictuelle, tendue ou potentiellement violente. Elle vise à réduire l'intensité émotionnelle des personnes impliquées, à empêcher l'escalade du conflit, et à parvenir à une résolution pacifique.

**Technique à faible degré de stress** : une méthode ou approche visant à minimiser le stress et l'anxiété des animaux lors des consultations ou traitements. Ces techniques sont conçues pour améliorer le bien-être des animaux, faciliter leur coopération et rendre les soins plus sûrs pour les vétérinaires et les propriétaires.

**Technique d'intervention de crise** : désigne une méthode ou un ensemble de stratégies utilisées pour aider une personne ou un groupe à gérer une situation intense, imprévue ou stressante, qui pourrait avoir un impact négatif immédiat sur leur bien-être émotionnel ou physique. Ces techniques visent à stabiliser la situation, réduire le niveau de stress ou de danger, et fournir du soutien pour faciliter une résolution à court terme.

**Thérapeutique** : traitement non-chirurgicale destiné à guérir ou à soigner.

**Thérapie non conventionnelle** : désigne un traitement ou des soins qui existent à l'extérieur de la médecine vétérinaire conventionnelle. Lorsqu'elle est utilisée en combinaison avec la médecine vétérinaire conventionnelle, elle est considérée comme thérapie intégrative. Lorsqu'elle est utilisée au lieu de la médecine vétérinaire conventionnelle, elle est considérée comme thérapie alternative.

**Traitement** : désigne un plan de gestion global pour guérir, contrôler ou éliminer une maladie ou une condition chez l'animal. Sa portée comprend les soins médicaux, chirurgicaux, nutritionnels et de soutien. Un traitement peut comprendre une ou plusieurs procédures comme partie du traitement ou du plan diagnostique.

# Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Aide-vétérinaire doivent démontrer qu'elles ont atteint tous [les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle](#), [les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité](#) ainsi que les exigences de [la formation générale](#).

## Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un.e apprenant.e, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenant.e.s ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui;
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité;
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

## Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants :

- la communication;
- les mathématiques;
- la pensée critique et la résolution des problèmes;
- la gestion de l'information;
- les relations interpersonnelles;
- la gestion personnelle.

## Application et mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. La section suivante illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer les compétences dans domaines précis et les résultats d'apprentissage définis dans chacune des six domaines.

Domaines : La communication

Domaines précis :

- Lecture
- Écriture
- Communication orale
- Écoute
- Présentation d'informations
- Interprétation visuelle de documents

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;
2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace;
3. communiquer oralement et par écrit en anglais;

Domaines : Les mathématiques

Domaines précis :

- Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques
- Analyse et utilisation de données numériques
- Conceptualisation

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. exécuter des opérations mathématiques avec précision.

Domaines : La pensée critique et la résolution des problèmes

Domaines précis :

- Interprétation
- Analyse
- Évaluation
- Inférence
- Explication
- Autorégulation
- Pensée créative et innovatrice

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes;
2. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes;

Domaines : La gestion de l'information

Domaines précis :

- Cueillette et gestion de l'information
- Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet
- Culture informatique
- Recherche sur Internet

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés;
2. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses;

Domaines : Les relations interpersonnelles

Domaines précis :

- Travail en équipe
- Gestion des relations interpersonnelles
- Résolution de conflits
- Leadership
- Réseautage

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe;
2. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;
3. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique;

Domaines : La gestion personnelle

Domaines précis :

- Gestion de soi
- Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité
- Réflexion critique
- Sens des responsabilités

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets;
2. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

# La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Aide-vétérinaire doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

## Exigences

[Les exigences en matière de formation générale](#) dans les programmes d'études sont précisées dans le [Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère](#) .

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

## But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyen.ne.s sensibilisé.e.s à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils.elles vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenant.e.s, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

# Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collègues des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

## Les arts dans la société

### Raison d'être :

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.e.

### Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenant.e.s de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenant.e.s d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

## Le citoyen

### Raison d'être :

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individu.e.s et citoyen.ne.s, ils.elles doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

### Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenant.e.s de comprendre le

sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenant.e.s de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

## Le social et le culturel

### Raison d'être :

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenant.e.s seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils.elles pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

### Contenu possible :

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenant.e.s de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

## Croissance personnelle

### Raison d'être :

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

### Contenu possible :

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenant.e.s d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

## La science et la technologie

### Raison d'être :

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

### Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (par exemple, gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenant.e.s d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.

# Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCURES) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le :

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité  
Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire  
Unité des normes relatives aux programmes  
315 rue Front Ouest  
15<sup>ème</sup> étage  
Toronto ON M7A 0B8

Ou par Courriel: [psu@ontario.ca](mailto:psu@ontario.ca)

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Cette publication est disponible sur [le site Web du ministère.](#)

© 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario

978-1-4868-9418-5 PDF